

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 août 2020

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 19 660 000 francs pour la réalisation d'aménagements et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 340 000 francs en faveur de la commune de Russin pour la réalisation d'aménagements inscrits dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023

Chapitre I Crédit d'investissement

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 19 660 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la réalisation d'aménagements inscrits dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Terrains	330 444 francs
– Travaux, équipements	12 368 195 francs
– Honoraires	2 673 900 francs
– TVA	1 158 241 francs
– Divers et imprévus	1 794 765 francs
– Renchérissement	572 422 francs
– Activation du personnel	<u>762 033 francs</u>
Total	19 660 000 francs

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique M – Mobilité pour un montant de 19 660 000 francs. Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (rubriques 0611.5000 et 0611.5010)	18 060 000 francs
– Equipement (rubrique 0603.5060)	<u>1 600 000 francs</u>
Total	19 660 000 francs

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Chapitre II Subvention cantonale d'investissement**Art. 3 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 340 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la commune de Russin.

Art. 4 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement de 340 000 francs au total est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique M – Mobilité (rubrique 0611.5620).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 5 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 340 000 francs.

Art. 6 But

Ce crédit d'investissement doit permettre l'amélioration de l'itinéraire n° 1 de Suisse mobile au niveau de la passerelle d'accès à la passerelle sous le pont CFF de l'Allondon.

Art. 7 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à la fin de la réalisation des travaux.

Art. 8 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Chapitre III Dispositions finales**Art. 9 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art 10 Utilité publique

Les travaux prévus à l'article 1 de la présente loi sont déclarés d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 11 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le présent exposé des motifs fournit les éléments nécessaires à la compréhension du financement des aménagements sur le réseau routier cantonal visant à sécuriser les déplacements à pied et à vélo prévus dans le crédit d'investissement.

Préambule

La marche et le vélo jouent un rôle central dans le cadre de la transition écologique, en étroite collaboration avec les politiques en matière d'environnement, d'énergie et de santé publique. L'encouragement à la pratique passe notamment par l'accès à des aménagements confortables, sécurisés et continus. Que ce soit pour parcourir le dernier kilomètre qui sépare son logement ou son travail d'un arrêt de transports publics ou pour l'ensemble des déplacements quotidiens ou de loisirs, la mobilité douce est une alternative attractive et réaliste à la voiture individuelle.

C'est dans cette perspective, et en continuité avec les travaux engagés dans le cadre du plan directeur de la mobilité douce 2011-2014 et du plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018, que le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 a été élaboré.

Il regroupe 107 projets à mener prioritairement pour améliorer la sécurité et le confort des usagers de la mobilité douce. La priorité a été donnée aux projets bénéficiant d'une source de financement acquise ou quasi acquise. Néanmoins, 9 projets sans financement à ce jour ont été identifiés comme prioritaires et réalisables durant la période 2019-2023 à condition toutefois d'obtenir un financement; le présent projet de loi vise donc à financer ces 9 projets.

Description générale

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la mobilité douce, du 15 mai 2011 (LMD – H 1 80), le canton donne la priorité à la réalisation d'aménagements sur le réseau cyclable d'intérêt cantonal (voir figure 1). Ce réseau, défini dans le plan d'actions, permet un maillage cohérent du canton

composé de routes cantonales et communales, et utilisant autant le réseau primaire, que le réseau secondaire ou celui de quartier.

Le canton est chargé de réaliser les aménagements sur routes cantonales, et il revient aux communes de planifier et réaliser les aménagements sur leurs domaines publics respectifs.

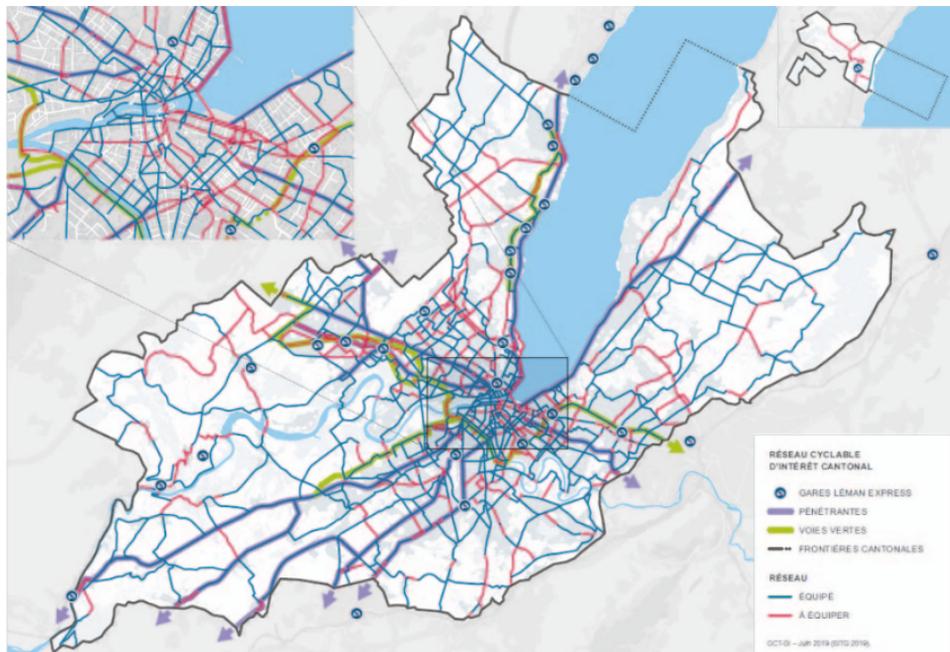


Fig. 1 Réseau cyclable d'intérêt cantonal

Projets concernés par le crédit et la subvention d'investissement

Les réalisations d'aménagements couverts par le présent projet de loi concernent l'aménagement ou la mise en conformité légale de routes cantonales, l'amélioration d'itinéraires de loisirs d'importance, l'élargissement d'un ouvrage de franchissement, des installations de signalisation lumineuse pour la mobilité douce ainsi que des dispositifs améliorant la sécurité des cyclistes.

Les projets concernés ont été identifiés comme prioritaires à réaliser durant la période couverte par le plan d'actions 2019-2023.

N°	Projet	Montant TTC
1	Réfection et élargissement du pont de Peney permettant l'insertion d'aménagements cyclables	1 106 942 francs
2	Aménagements cyclables en continuité du pont de Peney entre la route de Verbois et la route du Bois-de-Bay	1 469 056 francs
3	Création d'une continuité cyclable à travers la zone industrielle du Bois-de-Bay	2 196 806 francs
4	Création de pistes cyclables bidirectionnelles sur la route de Presinge entre la route de Jussy et le village	4 200 513 francs
5	Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de Bellebouche	2 942 585 francs
6	Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de l'Etraz	2 771 870 francs
7	Développement d'itinéraires complémentaires dans la poursuite de la mise en place des 3 itinéraires de la task force vélo (signalisation lumineuse)	1 600 000 francs
8	Amélioration de l'itinéraire n° 1 de Suissemobile : passerelle d'accès à la passerelle sous le pont CFF de l'Allondon	340 000 francs
9	Etudes et déploiement de systèmes véloSTRAIL sur les emplacements accidentogènes pertinents	3 372 228 francs
	Total TTC	20 000 000 francs

Description détaillée des projets

1. Réfection et élargissement du pont de Peney permettant l'insertion d'aménagements cyclables

Profitant de l'entretien planifié du pont de Peney, cette opération prévoit l'élargissement de ce pont permettant ainsi d'y insérer un aménagement cyclable. Le côté aval prévoit un élargissement afin de faire circuler piétons et cycles (2,50 m minimum). Le côté amont sera lui uniquement dédié aux cycles (1,50 m). Ce projet est accompagné de deux autres opérations, détaillées aux points 2 et 3 du présent projet de loi, visant à assurer une continuité au-delà de l'ouvrage (voir figure 2).

Le coût total des travaux a été chiffré à 1 106 942 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	0 franc
– Travaux, équipements	702 460 francs
– Honoraires	161 566 francs
– TVA	66 530 francs
– Divers et imprévus	105 369 francs
– Renchérissement	32 241 francs
– Activation du personnel	38 776 francs
Total	1 106 942 francs

2. Aménagements cyclables en continuité du pont de Peney entre la route de Verbois et la route du Bois-de-Bay

Afin d'assurer la continuité pour les cycles et les piétons entre les giratoires de Peney et d'Aire-la-Ville, une piste mixte de 2,50 m d'un côté et une piste uniquement cycles de 1,50 m de l'autre sont projetées. Ces aménagements, d'une longueur de 580 m, permettent de finaliser un itinéraire important de rabattement vers la ville du réseau cyclable d'intérêt cantonal (voir figure 2).

Le coût total des travaux a été chiffré à 1 469 056 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	10 198 francs
– Travaux, équipements	926 367 francs
– Honoraires	212 254 francs
– TVA	87 674 francs
– Divers et imprévus	138 426 francs
– Renchérissement	42 788 francs
– Activation du personnel	51 349 francs
Total	1 469 056 francs

3. Création d'une continuité cyclable à travers la zone industrielle du Bois-de-Bay

La zone industrielle du Bois-de-Bay (ZIBAY), située sur la commune de Satigny, est traversée par la route du Bois-de-Bay, qui fait partie du réseau routier cantonal.

Selon le plan directeur de la ZIBAY en vigueur, cette route devrait bénéficier d'aménagements en faveur des piétons et des vélos. Le projet prévu

envisage de créer une continuité cyclable et piétonne entre la route de Peney au nord et le pont de Peney au sud, par l'insertion d'un aménagement mixte piétons et vélos dans le sens ouest-est et d'une bande cyclable sur chaussée dans l'autre sens.

Ce projet permet la réalisation de 3 600 m d'aménagements cyclables (voir figure 2).

Le coût total des travaux a été chiffré à 2 196 806 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	0 franc
– Travaux, équipements	1 394 083 francs
– Honoraires	320 639 francs
– TVA	132 034 francs
– Divers et imprévus	209 112 francs
– Renchérissment	63 985 francs
– Activation du personnel	76 953 francs
Total	2 196 806 francs

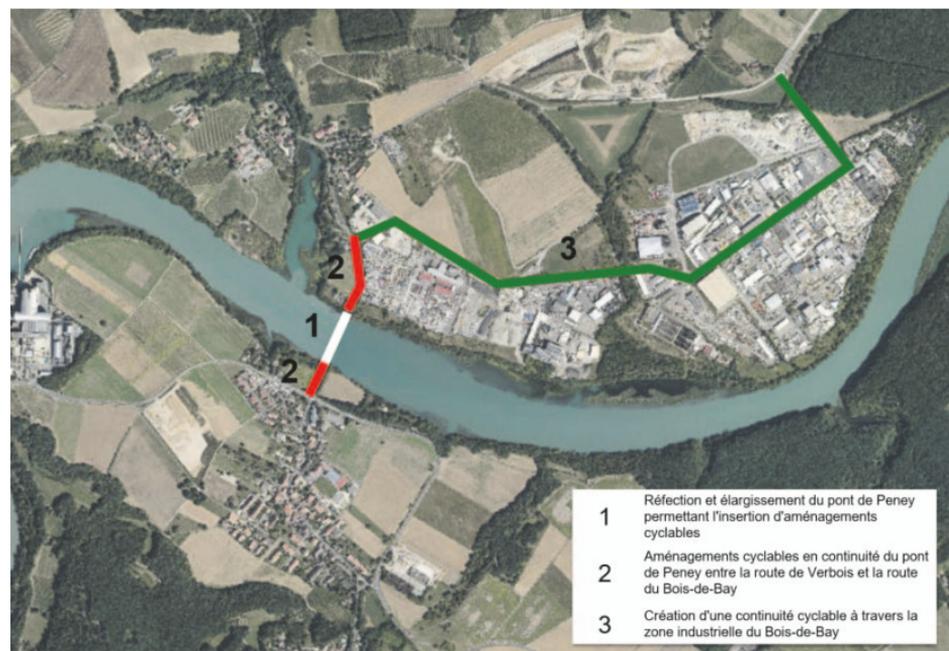


Fig. 2 Illustration des projets 1, 2 et 3

4. *Création de pistes cyclables bidirectionnelles sur la route de Presinge entre la route de Jussy et le village*

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le tronçon de la route de Presinge, compris entre la route de Jussy et l'entrée du village de Presinge pour une longueur d'environ 1,2 km, limité à 60 km/h, actuellement partiellement équipé d'une bande cyclable en direction de Presinge.

Les aménagements proposés permettent de sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons vers le site de Lullier de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, pour laquelle aucune alternative cyclable existe, tant en direction de la route de Jussy qu'en direction du village de Presinge (voir figure 3).



Fig. 3 Aménagement route de Presinge

Le coût total des travaux a été chiffré à 4 200 513 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	32 689 francs
– Travaux, équipements	2 655 336 francs
– Honoraires	601 559 francs

– TVA	250 781 francs
– Divers et imprévus	392 321 francs
– Renchérissement	122 145 francs
– Activation du personnel	145 682 francs
Total	4 200 513 francs

5. *Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de Bellebouche*

L'alinéa 2 de l'article 74a de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979, a été modifié au 1^{er} janvier 2016 comme suit : « la mise en place de bandes cyclables des deux côtés de la chaussée n'est admise en dehors des localités que si les deux moitiés de la chaussée sont séparées par une marque ». Plusieurs tronçons de routes cantonales étant concernés par cette modification légale, des études ont été réalisées pour prioriser les interventions. Ce projet, ainsi que les projets 7 et 8 du présent projet de loi, ont été identifiés comme prioritaires afin de se conformer aux dispositions fédérales, des interventions sur la chaussée étant planifiées d'ici à 2024.

Les trois projets consistent en un élargissement de la chaussée permettant le marquage d'une délimitation centrale et le maintien des bandes cyclables.

Le projet de la route de Bellebouche permet de mettre en conformité 2 850 m de bandes cyclables (voir figure 4).



Fig. 4 Aménagement route de Bellebouche (Gy)

Le coût total des travaux a été chiffré à 2 942 585 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	28 721 francs
– Travaux, équipements	1 855 672 francs
– Honoraires	420 710 francs
– TVA	175 281 francs
– Divers et imprévus	274 376 francs
– Renchérissement	85 706 francs
– Activation du personnel	102 119 francs
Total	2 942 585 francs

6. *Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de l'Etraz*

Ce projet permet de mettre en conformité 3 200 m de bandes cyclables (voir figure 5).



Fig. 5 Aménagement route de l'Etraz (Versoix)

Le coût total des travaux a été chiffré à 2 771 870 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	258 836 francs
– Travaux, équipements	1 594 278 francs
– Honoraires	357 972 francs
– TVA	150 323 francs
– Divers et imprévus	233 460 francs
– Renchérissement	80 734 francs
– Activation du personnel	96 267 francs
Total	2 771 870 francs

7. Développement d'itinéraires complémentaires dans la poursuite de la mise en place des 3 itinéraires de la task force vélo (signalisation lumineuse)

Dans le cadre de la task force vélo instituée entre le canton et la Ville de Genève, 3 itinéraires vélo prioritaires sont mis en place : Cornavin – Eaux-Vives, Cornavin – Uni-Mail et Uni-Mail – Champel. La mise en œuvre de tels itinéraires nécessite la mise en place de nouveaux feux ou l'adaptation des feux existants. Il est prévu de compléter ces 3 itinéraires prioritaires dans les années à venir.

Le coût total des travaux de signalisation lumineuse pour le développement de ces itinéraires complémentaires a été chiffré à 1 600 000 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	0 franc
– Travaux, équipements	1 100 000 francs
– Honoraires	107 000 francs
– TVA	92 939 francs
– Divers et imprévus	120 700 francs
– Renchérissement	46 602 francs
– Activation du personnel	132 759 francs
Total	1 600 000 francs

8. Amélioration de l'itinéraire n° 1 de Suissemobile : passerelle d'accès à la passerelle sous le pont CFF de l'Allondon

Une variante de l'itinéraire n° 1 – « route du Rhône » permet de rester à proximité du Rhône et d'éviter de grands dénivelés sur le tronçon entre Russin et La Plaine. Cet itinéraire rejoint le Rhône depuis le parking du barrage de Verbois jusqu'au pont de La Plaine, en empruntant pour cela la passerelle traversant l'Allondon sous le pont CFF (voir figure 6).

L'escalier actuel menant à la passerelle étant peu adéquat pour les vélos, il est prévu d'insérer une rampe à faible pente, donnant accès aux vélos et aux personnes à mobilité réduite à la passerelle. Cette passerelle d'accès sera de propriété communale, au même titre que l'escalier existant.



Fig. 6 Aménagement sous le pont de l'Allondon (Russin)

Le coût total des travaux a été chiffré à 340 000 francs TTC.

9. Etudes et déploiement de systèmes véloSTRAIL sur les emplacements accidentogènes pertinents

Les aménagements pour les cycles doivent éviter au maximum le franchissement des rails de tramways, à cause des risques de chute. 21 emplacements posant problème ont été identifiés. Parmi ceux-ci, 9 ont été priorités car particulièrement accidentogènes. Ce projet prévoit d'équiper ces 9 sites d'une technologie permettant de « combler » le rail et évitant ainsi que les roues des vélos se prennent dans les rails. Les emplacements prévus (voir figure 7) sont :

- rond-point de la Jonction (dans les deux sens de circulation);
- boulevard Georges-Favon au niveau de la rue du Stand : réfection des équipements existants;

- rue des Deux-Ponts au niveau de la rue du Vélodrome (dans les deux sens de circulation);
- rue Ancienne au niveau de la rue Joseph-Girard;
- rue de la Servette au niveau de la rue de la Pépinière;
- route de Saint-Julien, au niveau du chemin de Grange-Collomb;
- pont de l'Île, au niveau du quai des Bergues.

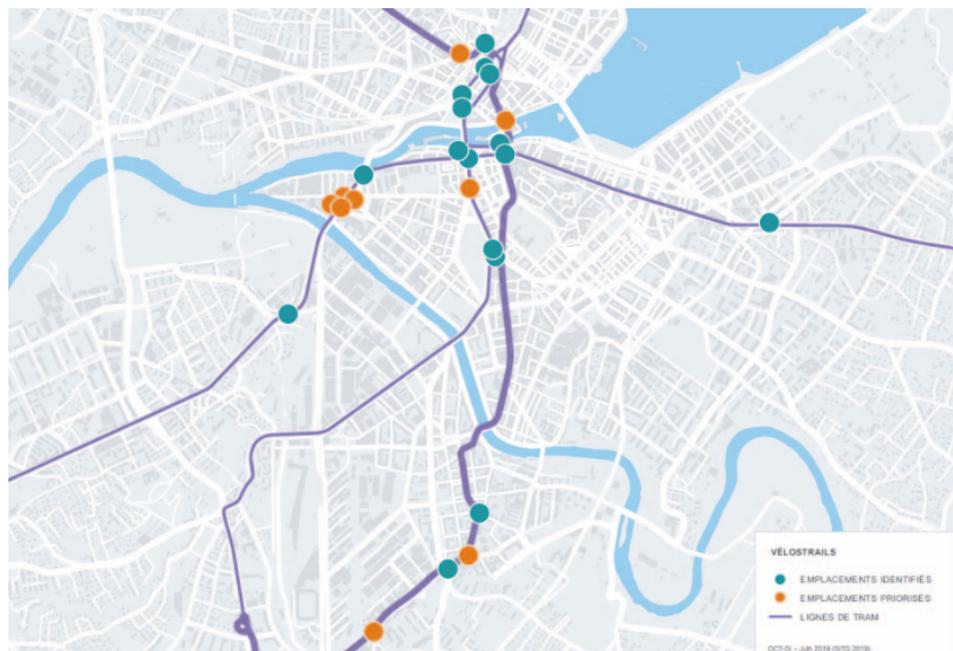


Fig. 7 Emplacements prioritisés véloSTRAIL

Le coût total prévu des aménagements est de 3 372 228 francs TTC, décomposé comme suit :

– Terrains	0 franc
– Travaux, équipements	2 140 000 francs
– Honoraires	492 200 francs
– TVA	202 680 francs
– Divers et imprévus	321 000 francs
– Renchérissement	98 220 francs
– Activation du personnel	118 128 francs
Total	3 372 228 francs

Charges de fonctionnement induits

Les coûts d'exploitation annuels de ces nouveaux aménagements cyclables ont été estimés à hauteur de 0,25% des coûts de réalisation, soit à terme 48 000 francs par an. Ces coûts sont pris en charge par les budgets courants de l'office cantonal du génie civil, sous la rubrique entretien du réseau routier.

Les charges financières récurrentes pour une année complète représentent 790 000 francs dès 2028, soit 460 000 francs d'amortissement et 330 000 francs d'intérêts.

Planification

En termes de planning, le début des travaux est planifié entre 2021 et 2023. Le tableau suivant indique les dates de début des travaux pour chacun des projets inscrits dans le présent projet de loi :

	Projet	Début des travaux
1	Réfection et élargissement du pont de Peney permettant l'insertion d'aménagements cyclables	2021
2	Aménagements cyclables en continuité du pont de Peney entre la route de Verbois et la route du Bois-de-Bay	2023
3	Création d'une continuité cyclable à travers la zone industrielle du Bois-de-Bay	2022
4	Création de pistes cyclables bidirectionnelles sur la route de Presinge entre la route de Jussy et le village	2023
5	Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de Bellebouche	2023
6	Mise en conformité des bandes cyclables sur la route de l'Etraz	2023
7	Développement d'itinéraires complémentaires dans la poursuite de la mise en place des 3 itinéraires de la task force vélo (signalisation lumineuse)	2021
8	Amélioration de l'itinéraire n° 1 de Suissemobile : passerelle d'accès à la passerelle sous le pont CFF de l'Allondon	2023
9	Etudes et déploiement de systèmes véloSTRAIL sur les emplacements accidentogènes pertinents	2021

Conclusion

Le présent crédit permet de réaliser les projets prioritaires du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 non pris en charge par une autre source de financement. Il s'inscrit pleinement dans la volonté du canton de mettre en œuvre la LMD votée par le peuple.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 19 660 000 francs pour la réalisation d'aménagements et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 340 000 francs en faveur de la commune de Russin pour la réalisation d'aménagements inscrits dans le Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.
- ♦ Rubriques budgétaires concernées :
CR 0611 - NAT 5000 "Terrains", CR 0611 - NAT 5010 "Construction"
CR 0603 – NAT 5060 "Equipement", CR 0603 – NAT 5620 "Subvention d'investissement aux communes"
- ♦ Politique publique concernée : M - Mobilité
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	20'000'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	20'000'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de francs)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépense brute	2.0	2.0	2.0	3.2	4.9	3.9	2.0	0.0	20.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	2.0	2.0	2.0	3.2	4.9	3.9	2.0	0.0	20.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des nouveaux impacts financiers découlant du projet.

(en mios de francs)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	-0.03	-0.07	-0.10	-0.15	-0.23	-0.38	-0.64	-0.79

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2021, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2021.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2021-2024.

oui non Autre(s) remarque(s) : le projet de loi est prévu au PDI 2021-2030. Il remplace le PL11114 (crédit extraordinaire d'investissement de 20 000 000 F pour la mise en œuvre de l'initiative IN 144 en faveur de la mobilité douce) émanant de députés.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

CAR 2/3

THU

Genève, le : 08.06.2020

Signature du responsable financier du
département investisseur :

C. Arnold

**2. Approbation / Avis du département des finances**

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Dès 2021, le projet génère des charges de fonctionnement induites qui augmentent progressivement pour atteindre 0.83 million par an dès 2028, dont 0.05 million de coûts d'exploitation annuels qui sont pris en charge par le budget courant de l'office cantonal du génie civil.

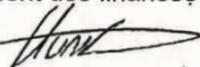
Les charges supplémentaires de ce projet sont constituées de charges financières (intérêts de la dette et amortissements) qui augmentent progressivement pour atteindre 0.79 million en 2028.

Genève, le :

04.06.2020

Visa du département des finances :

T. Humbert



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 03.06.2020.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

PL ouvrant un crédit d'investissement de 20 millions de francs pour la réalisation d'aménagements inscrits dans le Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023

Projet présenté par **département des infrastructures**

(montants annuels, en mios de fr.)		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses d'investissement		2.0	2.0	2.0	3.2	4.9	3.9	2.0	20.0
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	Durée	2.0	2.0	2.0	3.2	4.9	3.9	2.0	20.0
Génie civil	60 ans	1.8	1.8	1.4	2.8	4.5	3.6	2.0	17.7
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ouvrage d'art - Electromécanique	10 ans	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	1.6
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Terrains	0 an	0.0	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.3
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Route - Subv. Invest.	60 ans	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.3
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 08.06.2020

C. Arnold



2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

PL ouvrant un crédit d'investissement de 20 millions de francs pour la réalisation d'aménagements inscrits dans le Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023

Projet présenté par département des infrastructures

(montants annuels, en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges liées et induites	0.03	0.07	0.10	0.15	0.23	0.38	0.64	0.79
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.03	0.07	0.10	0.15	0.23	0.38	0.64	0.79
Intérêts [34]	0.03	0.07	0.10	0.15	0.23	0.29	0.33	0.33
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08	0.31	0.46
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.03	-0.07	-0.10	-0.15	-0.23	-0.38	-0.64	-0.79
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.03	-0.07	-0.10	-0.15	-0.23	-0.38	-0.64	-0.79

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) : 08.06.2020

C. Arnold

